

RAPPORT DE LA VINGT-DEUXIÈME RÉUNION DE LA COMMISSION

(Hobart, Australie, du 27 octobre au 7 novembre 2003)

OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 La vingt-deuxième réunion annuelle de la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique s'est tenue à Hobart (Tasmanie, Australie), du 27 octobre au 7 novembre 2003, sous la présidence de Kunio Yonezawa (Japon).

1.2 Les 24 membres de la Commission sont tous représentés : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Chili, Communauté européenne, République de Corée, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Inde, Italie, Japon, Namibie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Fédération de Russie, Suède, Ukraine et Uruguay.

1.3 Les autres parties contractantes, la Bulgarie, le Canada, la Finlande, la Grèce, les Pays-Bas, le Pérou et le Vanuatu, ont été invitées à assister à la réunion à titre d'observateurs. Le Canada, la Grèce, les Pays-Bas et le Pérou y ont assisté.

1.4 La Coalition sur l'Antarctique et l'océan Austral (ASOC), la Commission pour la conservation du thon rouge du sud (CCSBT), la Commission baleinière internationale (CBI), la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Commission interaméricaine de thon tropical (CITT), la Commission océanographique intergouvernementale (COI), le Comité pour la protection de l'environnement (CPE), la Commission permanente du Pacifique Sud (CPPS), le Secrétariat de la Communauté du Pacifique (CPS), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Agence des pêches du Forum (FFA), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Comité scientifique pour la recherche antarctique (SCAR), le Comité scientifique sur la recherche océanique (SCOR) et l'Union mondiale pour la nature (UICN) ont été invités à assister à la réunion en tant qu'observateurs. La Commission a également adressé une invitation tardive à la Coopération des opérateurs légaux de légine (COLTO). L'ASOC, la CBI, la COLTO, le CPE, la CPPS, la FAO, le SCAR et l'UICN y sont représentés.

1.5 Il avait été décidé l'année dernière d'inviter à CCAMLR-XXII, en tant qu'observateurs (paragraphe 17.1 de CCAMLR-XXI), l'Angola, le Belize, la République populaire de Chine, la Colombie, l'Indonésie, le Kenya, Madagascar, la Malaisie, Maurice, le Mexique, le Mozambique, le Panama, les Philippines, Sao Tome et Principe, les Seychelles, Singapour, St-Vincent et les Grenadines, la Thaïlande et le Togo, pays reconnus pour l'intérêt qu'ils portent à la pêche ou à la vente de *Dissostichus* spp. La République populaire de Chine, l'Indonésie, Maurice et les Seychelles sont représentés à la réunion.

1.6 La liste des participants figure à l'annexe 1 du présent rapport et la liste des documents présentés à la réunion, à l'annexe 2.

1.7 Le président accueille tous les Membres et observateurs et notamment le Canada (Etat adhérent), l'Indonésie (Partie non-contractante), la CITES, la COLTO et la CPPS qui sont représentés pour la première fois.

1.8 C'est avec regret que la Commission fait part du décès en Espagne de Monsieur Esteban de Salas, secrétaire exécutif de la CCAMLR de 1993 à 2002, qui nous a quittés soudainement en mai 2003. Les membres de la Commission adressent toutes leurs condoléances à la famille de M. de Salas.

1.9 Le président a ensuite l'honneur de présenter Madame Sharman Stone, secrétaire parlementaire au Ministère de l'environnement et du patrimoine.

1.10 Pour le compte du gouvernement de l'Australie, S. Stone, accueille chaleureusement tous les délégués en Tasmanie, tout particulièrement ceux de pays et d'organisations qui sont représentés pour la première fois. Dans son discours, elle indique que le gouvernement de l'Australie, en sa qualité de dépositaire de la Convention CAMLR, est fier que le siège de cette organisation internationale prestigieuse se trouve à Hobart, porte de l'Australie sur l'Antarctique. Cette présence constitue un atout supplémentaire dans la tradition de recherche et de politique marines déjà bien implantée dans cette ville. La recherche sur l'océan Austral est un aspect important et intégral de Hobart et de la communauté australienne en général.

1.11 S. Stone parle des progrès réalisés par la CCAMLR depuis l'entrée en vigueur de la Commission en 1980 dont, en particulier, l'instauration d'un régime de gestion du krill et l'approche suivie pour l'exploitation durable des ressources marines vivantes sur la base des meilleurs avis scientifiques disponibles. La CCAMLR, cependant, a dû faire face à des défis considérables ces dernières années, plus particulièrement face à la grave menace posée par la pêche illicite, non réglementée et non déclarée (pêche IUU) qui met en jeu les objectifs de conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique.

1.12 S. Stone constate que la CCAMLR, loin de craindre les défis, se tourne vers l'avenir, notamment en abordant, à la présente réunion, la question ardue de la pêche IUU. Elle estime que cette continuité, dans la tradition de la CCAMLR, de coopération, de bonne volonté et d'engagement parmi tous les Membres et les pays qui coopèrent avec elle, est essentielle à l'accomplissement de son objectif de conservation des ressources marines vivantes de l'Antarctique.

1.13 S. Stone considère que l'ordre du jour de la Commission est bien rempli, mais s'avère complexe. Elle souhaite à toutes les délégations des délibérations fructueuses.